# Proposition de réforme
# Statut Arbitre Auxiliaire

**Saison 2022 - 2023**

# Obligations attendues actuelles

Article 18 (RI CDA) / Article 24 (Règlement particulier District HM)

-Désignations sur 5 matchs officiels minimum

- Présence sur un des rassemblements organisés par notre CDA

- Répondre au test annuel de connaissance

# Pourquoi?

Aucun texte n’est prévu au Statut de l’Arbitrage (Règlement particulier District + RI CDA)

Obligations attendues non respectées sur la saison

Renouvellement effectué sans suivi particulier

Renouvellement effectué sans même avoir répondu aux conditions imposés sur année N-1

# Formation attendue

## Avant:

-4 heures de Théorie avec Questionnaire

- 4 heures Formation FMI et Administratif

## Saison 2021-2022:

Sur 2 jours au lieu de 2 demies journées

-8 heures de Théorie avec Questionnaire

- 4 heures de Pratique

- 4 heures Formation FMI et Administratif

# Renouvellement attendue

Avant:

-Demande de Licence dirigeant sans délai

-Apposition du tampon « Auxiliaire » sans délai

Saison 2022-2023: (Pour le statut)

-Demande de licence dirigeant au 31 août

-Apposition du tampon « Auxiliaire » au 31 octobre

-Nouveau reçu au 31 janvier (inchangé)

# Validation attendue

## Avant:

-Renouvellement attribué sans suivi ou aval CDA

## Saison 2022-2023:

-Eligibilité au renouvellement attribué en fin de saison par la Commission des Statuts de l'Arbitrage au travers d'un bilan de situation annuel donné et approuvé par la CDA